

Saint-Denis, le 7 septembre 2011

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO

Division des  
Personnels de  
l'Enseignement  
Secondaire

DPES

Affaire suivie par  
Bureau du mouvement  
Téléphone  
02 62 48 13 31  
02 62 48 13 32  
02 62 48 13 35  
Fax  
02 62 48 11 11  
Courriel  
mvt2010  
@ac-reunion.fr

24, Avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex9  
Ile de La Réunion

Site internet  
www.ac-reunion.fr

**Objet : Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE  
Rentrée scolaire 2012.**

**Référence : Note de service n°2011-119 du 24 août 2011  
Bulletin officiel n°31 du 1 septembre 2011**

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

<b>Constitution du dossier</b>	<p>Le dossier de candidature sera saisi par voie électronique à partir du site de l'AEFE <a href="http://www.aefe.fr">http://www.aefe.fr</a> entre <b><u>le 1<sup>er</sup> et le 27 septembre 2011.</u></b></p> <p>Le dossier sera édité et signé en double exemplaire, puis sera remis avec les pièces justificatives en double exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 30 septembre 2011.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p>
<b>Transmission des dossiers</b>	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le <b><u>7 octobre 2011.</u></b></p>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date **du 7 octobre 2011, déla** **de**  
**rigueur** pour la réception des dossiers au rectorat.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**SIGNE**

Le chef de la DPES

Yann Couëdic